



Assemblée générale

Distr. générale
23 mars 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Points 141 et 142 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2021

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2021

Titre VI
Droits de l'homme et affaires humanitaires

Chapitre 25
**Réfugiés : protection internationale, solutions durables
et assistance**

Programme 21
Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	2
A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019**	3
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021***	18
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2021	24
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle.	25

* [A/75/50](#).

** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.



Avant-propos

Les déplacements forcés causés par les conflits, la violence et la persécution continuent de se multiplier, le nombre de personnes relevant de la compétence du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ayant atteint quelque 79,4 millions à la fin de 2019. Faire face à ce phénomène complexe et s'attaquer à ses causes profondes continueront de présenter de grosses difficultés en 2021 et au-delà.

Le pacte mondial sur les réfugiés, affirmé par l'Assemblée générale dans sa résolution [73/151](#) du 17 décembre 2018, énonçait de nouveaux arrangements à l'appui d'un dispositif d'action global pour les réfugiés. L'objectif est d'appuyer les efforts faits par les pays d'accueil pour continuer de donner asile aux réfugiés, grâce à un soutien international plus important et plus soutenu visant à développer les systèmes éducatifs, les établissements de soins, les infrastructures et l'économie des pays touchés et à renforcer la résilience des collectivités d'accueil. En 2021, le HCR continuera d'orienter ses activités de manière à jouer un rôle dynamique dans la mobilisation des efforts internationaux en faveur de l'application du nouveau dispositif, notamment avec la collaboration des acteurs du développement et l'appui du secteur privé.

Le premier Forum mondial pour les réfugiés, tenu en décembre 2019, a été une étape importante à cet égard. L'événement a rassemblé un grand nombre de participants, notamment des États, des organisations internationales, des partenaires d'aide humanitaire et de développement, des institutions financières internationales, le secteur privé, la société civile, des établissements universitaires et des représentants des réfugiés. Plus de 1 000 promesses de dons et de contributions ont été faites en soutien de l'application du pacte mondial sur les réfugiés. En 2021, le HCR forgera de nouveaux partenariats afin de renforcer l'intégration des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence et de soutenir la tenue des engagements pris au Forum. Le HCR compte bien que ces engagements se traduiront rapidement en résultats concrets.

Grâce à sa nouvelle structure organisationnelle et à sa nouvelle façon de travailler, mises en place en 2020, le HCR sera mieux à même de protéger les personnes relevant de sa compétence, de collaborer avec d'autres pour trouver des solutions, de faire face aux nouvelles difficultés et d'exploiter les possibilités qui s'ouvrent. À l'aide du nouveau modèle décentralisé, le HCR s'efforcera de réagir aux crises avec davantage de rapidité et de souplesse et d'exploiter les possibilités de partenariat. Il entend ainsi fournir un appui plus soutenu et mieux adapté au contexte aux opérations de pays, puisqu'il pourra : revoir et ajuster la démarche, le cas échéant ; transposer les priorités mondiales dans les stratégies régionales et les stratégies propres à chaque pays ; renforcer l'intégrité des programmes et utiliser plus judicieusement les ressources. Il s'attachera également à améliorer et à simplifier ses mécanismes et procédures, à donner plus de place à l'innovation, à améliorer la planification fondée sur des éléments probants et à accroître les gains d'efficacité, conformément aux engagements souscrits dans le pacte Grand Bargain et en tant que participant actif aux efforts de réforme de l'ensemble du système des Nations Unies. Il continuera à renforcer sa culture de gestion des risques et intensifiera ses efforts pour prévenir les comportements répréhensibles, y compris l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel, et en venir à bout.

Les liens entre les changements climatiques, les catastrophes et les déplacements sont de plus en plus reconnus. Le HCR continuera d'aider à orienter le débat juridique et normatif dans ce domaine et d'aider les gouvernements à mettre en place des mesures de protection. Il s'emploiera en même temps à réduire l'impact des crises de réfugiés sur l'environnement.

En 2021, la situation sur le plan de la protection va probablement demeurer complexe et préoccupante et les réfugiés seront victimes des débats politiques radicalisés. Les problèmes ne disparaîtront pas et le pacte mondial sur les réfugiés n'apportera pas toutes les réponses, même s'il demeure un instrument efficace qui permet de faire face aux déplacements massifs dans le monde et qui incite la communauté internationale à agir pour trouver des solutions réalisables, dans un esprit réel de solidarité et de partage des responsabilités.

Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés
(Signé) Filippo **Grandi**

A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 25.1 Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a pour mandat de diriger et de coordonner l'action de la communauté internationale au service de la protection des réfugiés et de la recherche de solutions à la situation tragique dans laquelle ceux-ci se trouvent. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, notamment la résolution 319 A (IV), portant création du Haut-Commissariat, et la résolution 428 (V), établissant le statut du nouvel organisme. Il est également inscrit dans le droit international, en particulier le droit conventionnel, notamment la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et son protocole de 1967. Le HCR a également été chargé de la situation des apatrides, conformément au paragraphe 6 A) ii) de son statut et à l'article I A) 2) de la Convention de 1951, qui ont trait aux réfugiés apatrides, ainsi qu'aux articles 11 et 20 de la Convention sur la réduction des cas d'apatridie, de 1961. Au fil des ans et des résolutions, l'Assemblée a élargi le mandat du HCR à d'autres groupes. Le Haut-Commissariat apporte protection et assistance aux personnes déplacées, en coopération avec le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence et dans le cadre de l'action concertée du système des Nations Unies, ainsi qu'avec le consentement de l'État concerné.
- 25.2 Les chiffres définitifs pour 2019 ne sont pas encore disponibles mais, selon les estimations, le nombre total de personnes relevant de la compétence du HCR serait près de 79,4 millions à la fin de 2019. Ce chiffre estimatif représente une hausse par rapport à 2018, où le nombre total des personnes relevant de la compétence du HCR s'élevait à 74,8 millions. En 2021, le nombre des personnes dont le HCR aura à s'occuper dépendra du nombre de conflits qui seront résolus ou qui viendront s'ajouter aux conflits en cours.
- 25.3 Pour soutenir les États, le HCR collaborera étroitement avec les organisations intergouvernementales, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales nationales et internationales dans l'exécution du programme. Il est attaché au principe de la participation, estimant que les réfugiés et tous ceux et celles qui bénéficient de ses activités devraient être consultés sur les décisions qui ont une incidence sur leur vie. Il s'attachera à trouver une issue aux situations complexes de déplacement prolongé qui appellent des solutions globales (et souvent régionales) passant par le rapatriement volontaire ainsi que, lorsque les circonstances s'y prêtent, l'intégration locale et la réinstallation. En collaboration avec ses partenaires, il veillera à ce que des solutions durables au déplacement soient intégrées dans les programmes de développement et de consolidation de la paix. Il s'emploiera également à développer les possibilités d'apprentissage pour les personnes relevant de sa compétence (réfugiés, demandeurs d'asile, rapatriés, apatrides et déplacés), à faciliter l'accès à l'économie formelle et l'inclusion économique et à mettre en place des zones d'installation intégrées, en vue d'offrir de meilleures conditions de vie, une meilleure protection et de meilleures solutions aux personnes relevant de sa compétence.
- 25.4 Comme suite à l'adoption du pacte mondial sur les réfugiés, le HCR a commencé à examiner les compétences, les capacités et les nouvelles méthodes de travail requises pour offrir protection et assistance aux réfugiés et aux communautés déplacées. Le pacte pourrait transformer la façon dont la communauté internationale réagit face aux mouvements de réfugiés. Le premier Forum mondial sur les réfugiés, tenu en décembre 2019, a offert l'occasion unique d'explorer et de mobiliser des moyens novateurs et concrets d'aider les pays touchés par des situations de réfugiés importantes et prolongées, d'appliquer les principes de solidarité et de partage équitable de la charge et des responsabilités et d'ouvrir des perspectives à des millions de personnes déracinées dans le monde et aux communautés qui les accueillent.

- 25.5 Le HCR poursuivra sa réforme organisationnelle afin de pouvoir appliquer ses orientations stratégiques pour 2017-2021 de manière plus efficace, plus rationnelle et plus responsable. En parallèle, les mécanismes et procédures du HCR ont également été revus, l'objectif étant de garantir que les régions et les opérations se voient déléguer davantage de pouvoirs et que leurs responsabilités soient clairement définies tout en veillant à ce que leur capacité d'œuvrer avec souplesse dans des environnements opérationnels complexes soit renforcée. Une série de dispositions ont été prises à la fin de 2019 pour doter les nouveaux bureaux régionaux des effectifs voulus et faire en sorte qu'ils soient pleinement opérationnels dès janvier 2020, en s'appuyant pour ce faire sur des mécanismes, des procédures et des moyens techniques améliorés et en phase avec la nouvelle méthode de travail axée sur la décentralisation. Pour que la réforme aboutisse, des initiatives ciblées ont été menées pour faire en sorte que le personnel du HCR soit parfaitement au fait du Code de conduite et d'autres directives importantes de l'organisation.
- 25.6 Bien que d'importants progrès aient été faits en matière de réinstallation ces dernières années, moins de 5 % des 1,4 million de réfugiés qui sont considérés par le HCR comme étant dans le besoin ont été réinstallés en 2019. Parallèlement, des efforts ont été faits pour offrir davantage de voies complémentaires aux réfugiés, mais les solutions offertes se sont révélées insuffisantes face à l'ampleur des besoins actuels. La nouvelle stratégie triennale pour la période 2019-2021 sur la réinstallation et les voies complémentaires a pour objet d'aider à faire face à ces problèmes.
- 25.7 Les problèmes indissociables que sont les changements climatiques, les catastrophes et les déplacements s'aggravent et il faudra que la communauté internationale s'en préoccupe. En 2021, le HCR continuera d'étudier et de mettre en avant les cadres juridiques pertinents et les lacunes en matière de protection qui pourraient découler des déplacements provoqués par les changements climatiques ou les catastrophes. Il contribuera à orienter le débat juridique et normatif et aidera les gouvernements à mettre en place des mesures de protection, selon qu'il conviendra. Par ailleurs, il continuera à réduire l'impact des crises de réfugiés sur l'environnement en exploitant les sources d'énergie renouvelables, en lançant des projets de reboisement et en promouvant l'utilisation de combustibles et de technologies propres pour la cuisson des aliments, conformément à sa stratégie mondiale pour l'énergie durable (2019-2024) et à la politique environnementale applicable au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ([ST/SGB/2019/7](#)).
- 25.8 Le HCR continuera de participer activement aux travaux du Comité permanent interorganisations, y compris du Groupe des directeurs de programmes d'aide d'urgence, qui apporte un soutien concret aux opérations, et du Groupe des orientations opérationnelles et de la mobilisation, qui dirige l'élaboration des orientations stratégiques du Comité. La collaboration avec un large éventail d'acteurs, notamment ceux opérant en dehors de la sphère humanitaire traditionnelle, est indispensable pour mobiliser des interventions efficaces et trouver des solutions aux déplacements forcés et à l'apatridie. Il faut pour cela renforcer les partenariats existants, mais en même temps forger de nouveaux partenariats qui pourraient aider à trouver des moyens novateurs d'assurer protection et assistance. En 2021, l'accent continuera d'être mis sur l'application d'une nouvelle façon de travailler, en particulier le renforcement de la coopération entre les acteurs humanitaires et les acteurs du développement.
- 25.9 Le processus de réforme interne du HCR a été déclenché, en partie, par les faits survenus dans un contexte international en rapide évolution, où une action internationale plus globale, plus prévisible et plus équitable face aux larges mouvements de réfugiés est devenue impérative. La réforme interne vise à permettre au HCR d'être mieux à même de protéger et d'aider les populations relevant de sa compétence, de coopérer avec d'autres pour trouver des solutions, de faire face aux nouvelles difficultés et de tirer parti des possibilités qui s'ouvrent. La transformation concerne plusieurs domaines d'activité relevant des huit volets suivants : a) décentralisation et régionalisation ; b) gestion axée sur les résultats ; c) gestion du personnel et ressources humaines ; d) données et numérisation ; e) réforme des Nations Unies ; f) processus et systèmes institutionnels ; g) gestion des risques ; h) pacte mondial sur les réfugiés.

Programme de travail

Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance

Objectif

- 25.10 L'objectif, auquel le programme contribue, est d'assurer une protection internationale aux réfugiés et aux autres personnes relevant de la compétence du HCR et de chercher des solutions durables à leur situation, en collaboration avec les États et d'autres organisations sans discrimination, compte étant tenu de l'âge, du genre et de la diversité.

Stratégie

- 25.11 Pour contribuer à assurer une protection internationale aux réfugiés et aux autres personnes relevant de sa compétence et à chercher des solutions durables à leur situation, en collaboration avec les États et d'autres organisations, sans discrimination, compte étant tenu de l'âge, du genre et de la diversité, le HCR encouragera les États à assurer la protection des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence conformément à la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et à son protocole de 1967, ainsi qu'aux instruments régionaux relatifs aux réfugiés et aux formes complémentaires de protection, et dans le respect du droit des droits de l'homme. La Convention de 1951 et son protocole de 1967, ainsi que les instruments régionaux, ont continué à se révéler importants pour la protection internationale des personnes fuyant divers types de crises sociopolitiques. En 2018, le HCR est intervenu dans 22 affaires devant 12 juridictions différentes pour exiger l'application stricte et effective de la Convention de 1951 et d'autres instruments pertinents. Le HCR continuera de publier des réflexions sur la protection, des orientations sur l'éligibilité et des points de vue, comme il l'a fait pour le Soudan du Sud (avril 2019), l'Iraq et la République bolivarienne du Venezuela (mai 2019). Le HCR a exhorté les États à tenir compte de l'évolution progressive du droit internationale des droits de l'homme dans l'interprétation et l'application des instruments pertinents relatifs aux réfugiés.
- 25.12 Le HCR continuera également à promouvoir l'instauration de conditions d'accueil adéquates, le traitement équitable des demandes de protection, la coopération internationale et le partage des responsabilités. La mise en place de dispositifs d'accueil acceptables continue de poser des difficultés à plusieurs États qui accueillent un grand nombre d'arrivées. Le HCR continuera à travailler avec les autorités nationales et locales pour renforcer et élargir les centres d'accueil, soutenir des solutions de substitution aux camps et des logements de transition ainsi que des programmes d'assistance en espèces aux institutions nationales, si nécessaire. Il a salué les efforts déployés par certains États pour mettre fin à la détention des réfugiés et des demandeurs d'asile ou appliquer des mesures de substitution à la détention, conformément à sa stratégie « Au-delà de la détention ». Pour atteindre l'objectif fixé, le HCR s'emploiera également à promouvoir et à faire connaître le droit des réfugiés et les principes régissant la protection de ces derniers, en particulier en menant des activités de formation auprès des fonctionnaires nationaux et du personnel des organisations non gouvernementales. Il continuera de tisser des partenariats et de promouvoir la collaboration aux fins de la protection des réfugiés dans le cadre du dispositif de coordination de l'action en faveur des réfugiés. Il promouvra la protection des personnes déplacées et son action sera fondée sur la résolution 70/165 de l'Assemblée générale sur l'aide et la protection en faveur des déplacés et menée en collaboration étroite avec les autres entités et organismes concernés. Il continuera d'œuvrer en faveur de la prévention et de la réduction des cas d'apatridie, ainsi que de la protection des apatrides, en encourageant les États à adhérer aux instruments internationaux pertinents et en les aidant à faciliter l'acquisition, le recouvrement ou la confirmation de la nationalité par les apatrides. Cette action devait permettre à quelque 100 000 personnes d'acquérir une nationalité ou de faire confirmer leur nationalité.

- 25.13 En outre, le HCR, soutenu par les États Membres, cherche à contribuer aux objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Par exemple, pour appuyer l'objectif de développement durable n° 4 relatif à l'éducation, il s'emploiera à promouvoir l'intégration équitable et durable des personnes relevant de sa compétence dans les systèmes nationaux d'enseignement au moyen de partenariats, de l'apprentissage collaboratif, du renforcement des capacités, de l'innovation et de la croissance, notamment de la stratégie intitulée *Éducation des réfugiés 2030 : une stratégie pour l'inclusion*. La stratégie vise à donner de l'inspiration et des indications à une large éventail de parties prenantes, l'objectif étant de faire en sorte que les enfants réfugiés bénéficient d'une éducation équitable de qualité. On notera, entre autres résultats obtenus dans ce domaine, l'amélioration du taux de scolarisation des enfants réfugiés en âge de fréquenter l'enseignement primaire, qui a atteint 61 % en 2018. Le HCR a facilité cette amélioration en recrutant et en formant des enseignants, en construisant et en réhabilitant des salles de classe, en payant les frais de scolarité et en versant des allocations pour que les enfants réfugiés puissent être inscrits à l'école primaire et suivre les cours toute l'année.

Facteurs externes pour 2021

- 25.14 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :
- les conditions de sécurité dans les pays touchés permettront au HCR d'exécuter ses programmes, malgré les risques croissants liés à la présence de groupes armés et les violences dirigées contre les agents humanitaires, et l'accès humanitaire sera garanti, ce qui permettra au HCR de répondre aux besoins de protection et d'assistance les plus urgents ;
 - la communauté internationale continuera de s'approprier le pacte mondial sur les réfugiés et les États et les parties prenantes seront disposés à en faciliter la mise en œuvre, y compris en y contribuant ;
 - il faudra continuer à renforcer les mesures de protection du fait de la réduction des possibilités d'asile dans certains pays, les conditions d'admission et les politiques relatives au droit d'asile étant de plus en plus contraignantes pour les réfugiés et les demandeurs d'asile ;
 - d'importants déficits de financement dus à l'insuffisance des contributions volontaires pourront continuer de compromettre la portée des activités menées et de l'aide fournie, en particulier si les ressources n'augmentent pas en proportion avec les besoins des personnes relevant de la compétence du HCR.
- 25.15 Le HCR prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. En actualisant sa politique relative à l'âge, au genre et à la diversité en 2018, il a renouvelé ses engagements en faveur de l'approche en matière d'âge, de genre et de diversité et des principes de responsabilité à l'égard des populations touchées et d'égalité entre les sexes, et a établi des mesures obligatoires visant à renforcer ces engagements et l'application du principe de responsabilité envers les personnes relevant de sa compétence. Pour faciliter la mise en application de la politique et l'application des principales mesures, le HCR a : mené une enquête générale sur toutes les opérations pour comprendre comment chacune s'y prend pour appliquer les principales mesures relatives au principe de responsabilité à l'égard des personnes relevant de sa compétence ; intégré la politique dans les politiques, directives et programmes de formation existants et nouveaux ; mis au point des outils à l'appui de l'application de la politique sur le terrain. Il a également élaboré des outils relatifs à l'égalité entre les sexes et recensé les pratiques favorisant l'égalité entre les sexes dans les régions. Plusieurs opérations (notamment en Afghanistan, au Burundi, en Éthiopie, en Géorgie, en Inde, au Liban, au Libéria, en Libye, en Mauritanie, au Pakistan, au Panama, en République arabe syrienne, en République centrafricaine, en République dominicaine, au Rwanda, au Sénégal, au Tchad, en Turquie, au Yémen et en Zambie) ont pris des dispositions pour garantir l'égalité de représentation des réfugiées dans les structures dirigeantes communautaires. Les femmes et les filles ont contribué aux activités de sensibilisation et d'information sur les droits

de la femme, créé des comités de femmes pour promouvoir la médiation et le règlement des conflits au sein des familles et des communautés, participé aux processus de décision et à la gestion des affaires communautaires et soutenu la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre et les interventions dans les cas impliquant cette violence ou l'exploitation et les atteintes sexuelles.

- 25.16 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la collaboration avec un large éventail d'acteurs, y compris ceux œuvrant en dehors de la sphère humanitaire traditionnelle, est indispensable pour mobiliser des interventions efficaces et trouver des solutions au déplacement forcé et à l'apatridie. La coopération avec les organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales demeure essentielle pour la fourniture de l'aide humanitaire. Les consultations annuelles d'ONG organisées en juin 2019 ont réuni quelque 450 participants, qui représentaient 300 organisations dans 87 pays. Les premières consultations régionales d'ONG se sont tenues à Amman en juin 2019. Le HCR a actualisé sa politique relative aux dépenses d'appui aux programmes à l'intention de ses partenaires et introduit à ce titre des frais généraux pour les ONG nationales dans le but de renforcer les capacités, l'intégrité, la responsabilité et le contrôle. Afin de mieux prévoir ses activités, il a par ailleurs conclu avec certains pays des accords de partenariat pluriannuels.
- 25.17 En ce qui concerne la coordination et la coopération interinstitutions, Le HCR a participé aux travaux des instances interorganisations, notamment le Comité permanent interorganisations et le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Il a continué d'appuyer la réforme du système des Nations Unies pour le développement, qui vise à apporter un appui au développement plus efficace et efficient au niveau national. Le HCR copréside, aux côtés du Programme alimentaire mondial (PAM), le Groupe des innovations institutionnelles et a contribué à la mise au point du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Au 30 juin 2019, le HCR avait déjà participé à la mise en œuvre de 101 plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement en 2019, et en même temps il avait contribué activement à la mise en application du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et de 19 plans d'aide humanitaire.

Activités d'évaluation

- 25.18 Les évaluations et auto-évaluations qui ont été menées à bien en 2019 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2021 :
- a) évaluation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés par le Bureau des services de contrôle interne (mars 2019) ([E/AC.51/2019/8](#)), l'accent étant mis sur les programmes de santé publique ;
 - b) autoévaluations :
 - i) évaluation de la collaboration du HCR avec le secteur privé (2017-2019) (décembre 2019) ;
 - ii) évaluation des méthodes d'exploitation des données et de gestion de l'information du HCR (2017-mars 2019) (novembre 2019) ;
 - iii) violence sexuelle et fondée sur le genre : intervention, atténuation des risques et prévention dans le contexte des crises humanitaires, une synthèse des conclusions des évaluations des opérations du HCR en 2019 (septembre 2019) ;
 - iv) évaluation de l'engagement du HCR dans la coopération entre les acteurs humanitaires et les acteurs du développement, un document de réflexion sur la phase 1 (novembre 2018-juin 2019) (octobre 2019) ;
 - v) évaluation des politiques et procédures du HCR visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles (août 2018-avril 2019) (juin 2019) ;

- vi) évaluation des activités du HCR visant à prévenir et à combattre la violence sexuelle et fondée sur le genre au sein de la population vénézuélienne relevant de sa compétence au Brésil (2017-2018) (décembre 2019) ;
 - vii) évaluation à mi-parcours de la stratégie de renforcement des capacités du HCR dans le domaine des interventions en espèces (2016-2019) (avril 2019).
- 25.19 Il a été tenu compte des conclusions des auto-évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du plan-programme pour 2021.
- 25.20 Le rapport de synthèse indépendant portant sur les résultats des évaluations consacrées à la prévention et à la réduction des actes de violence sexuelle et fondée sur le genre parmi les populations réfugiées au Brésil et au Liban et aux interventions connexes ainsi que les conclusions relatives à cette violence qui ont été tirées des évaluations multisectorielles de l'action du HCR dans les situations d'urgence de niveau 3 au Bangladesh et en République démocratique du Congo permettent de recenser un certain nombre de bonnes pratiques, de nouvelles tendances et de problèmes récurrents. Les opérations du HCR ont montré que la stratégie de prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre pouvait être adaptée à différents contextes ; par exemple, le recours accru aux réseaux communautaires et aux médias sociaux a donné des résultats positifs en matière de prévention et d'intervention face à la violence sexuelle et fondée sur le genre. En outre, le HCR a été félicité pour avoir pris en compte les hommes et les garçons en tant que survivants dans l'élaboration des activités et des programmes. L'utilisation de l'aide en espèces pour réduire la vulnérabilité des survivants a donné des résultats positifs dans différentes opérations, et devrait encore influencer la distribution d'espèces en 2020 et 2021.
- 25.21 Dans le cadre de l'évaluation en cours de la participation du secteur privé, les évaluateurs examinent la manière dont le HCR pourrait instaurer une coopération stratégique avec le secteur privé pour apporter des avantages aux réfugiés et aux autres personnes relevant de sa compétence, sans se limiter aux objectifs de collecte de fonds. Une analyse préliminaire a montré que le HCR collaborait avec le secteur privé dans le cadre de plus de 300 projets dans 62 pays : environ 30 % de ces projets sont menés en coopération avec des entreprises locales et 70 % avec des sociétés multinationales. Dans le cadre de ces projets, le HCR peut être amené à jouer différents rôles en fonction du contexte : mener en partenariat avec le secteur privé des activités de sensibilisation auprès du gouvernement ; aider les personnes relevant de sa compétence à accéder aux marchés et aux possibilités d'emploi ; inciter le secteur privé à investir dans les camps de réfugiés. Cette collaboration offre de nombreux avantages, notamment l'amélioration de l'intégration économique et des moyens de subsistance, la possibilité pour les personnes relevant de la compétence du HCR de mieux se faire entendre et une meilleure prise en compte des besoins ainsi qu'un renforcement de la protection des personnes relevant de la compétence du HCR et une augmentation des services mis à leur disposition. Dans le cadre de l'évaluation, les facteurs organisationnels qui favorisent, entravent et compromettent la durabilité de ces efforts ont été recensés sur la base d'analyses comparatives externes, et des recommandations ont été adressées au HCR sur la meilleure façon de créer des partenariats.
- 25.22 Il est prévu de procéder aux évaluations ci-après en 2021 :
- a) évaluation pluriannuelle de l'application de la politique de 2018 du HCR relative à l'âge, au genre et à la diversité en Grèce, au Kenya, au Mexique, au Tchad et en Thaïlande (premier rapport en septembre 2020 et deuxième rapport en septembre 2021) ;
 - b) évaluation pluriannuelle de l'engagement du HCR dans la coopération entre les acteurs humanitaires et les acteurs du développement ;
 - c) évaluation de l'appui local à l'application des mesures de substitution à la détention mises en place à titre expérimental par le Ministère de l'intérieur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 25.23 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir le traitement juste et efficace des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR et l'établissement des documents d'identité qui leur sont nécessaires (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, comme le montre l'augmentation du pourcentage de réfugiés et de demandeurs d'asile enregistrés à titre individuel. Plus précisément, 8,8 millions de personnes ont été enregistrées à titre individuel, et leurs données biométriques recueillies, par le HCR dans le cadre de 69 opérations à travers le monde. Le HCR a continué de renforcer ses capacités de gestion des identités et a élargi le champ de sa plateforme PRIMES (Population Registration and Identity Management EcoSystem), une série d'outils et d'applications interopérables utilisés pour les activités d'enregistrement, de gestion des identités et de gestion des dossiers, qui avaient déjà été mis en service dans 83 opérations à la fin de 2019. L'enregistrement individuel et l'amélioration de la qualité des données d'enregistrement ont permis une meilleure gestion des identités, l'objectif étant de donner aux réfugiés les moyens d'exercer leurs droits grâce aux documents qui leur sont délivrés.

Exécution du programme en 2019 : satisfaction des besoins essentiels des personnes relevant de la compétence du HCR

- 25.24 En 2019, le HCR et les partenaires ont livré une course contre la montre pour améliorer les conditions de vie de centaines de milliers de réfugiés rohingya au Bangladesh, avant la saison de la mousson. Les conflits récurrents en République centrafricaine et en République démocratique du Congo ont arraché davantage de personnes à leur foyer. La situation sur le plan de la sécurité et des droits de la personne s'est considérablement détériorée au Burkina Faso, au Cameroun, au Mali, au Niger et au Nigéria, ce qui a entraîné des déplacements importants, en particulier à l'intérieur de ces pays. Au Yémen, des millions de personnes ont souffert de la faim à mesure que la crise s'aggravait. Entré dans sa neuvième année, le conflit en République arabe syrienne a continué d'empêcher des millions de déplacés à l'intérieur et à l'extérieur du pays de revenir chez eux. L'exode massif en provenance de la République bolivarienne du Venezuela a eu des répercussions sur l'ensemble de la région. Les mouvements complexes de réfugiés et de migrants ont donné lieu à des difficultés supplémentaires en Amérique centrale, en Méditerranée et ailleurs.
- 25.25 À ce jour, plus de 4 millions de Vénézuéliens sont partis de leur pays, selon les données provenant des gouvernements des pays qui les accueillent, ce qui fait de cet exode la plus importante des crises de déplacement que le monde ait connues récemment. Plus de 750 000 demandes d'asile ont été déposées par des Vénézuéliens dans le monde, la majorité dans des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Le HCR a intensifié ses interventions et a collaboré étroitement avec les gouvernements des pays d'accueil et les partenaires, en particulier l'Organisation internationale pour les migrations, de manière qu'une action coordonnée et générale puisse être engagée face à cette situation. Il a aidé les États à améliorer les conditions d'accueil et à coordonner l'aide, notamment les abris et les dons en espèces destinés aux plus vulnérables.
- 25.26 En République démocratique du Congo, les nombreux conflits qui sévissent dans plusieurs régions du pays ont donné lieu à une situation humanitaire extrêmement complexe et difficile. Alors que le nombre de personnes déplacées sur le territoire national ne cesse de croître, le pays accueille plus d'un demi-million de réfugiés de pays voisins et continue de recevoir de nouvelles arrivées du Burundi, de la République centrafricaine et du Soudan du Sud. Face à cette situation, le HCR et ses partenaires ont fourni une aide en matière de protection et une assistance vitale aux réfugiés et aux déplacés et un appui aux personnes qui retournaient chez elles. La situation s'est aggravée au Soudan du Sud et dans les pays voisins, qui se retrouvent à présent en état d'urgence humanitaire. Près de 2 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur du Soudan du Sud, et il y a à présent plus de 2 millions de réfugiés sud-soudanais dans la région, principalement en Éthiopie, en Ouganda et au Soudan. L'insécurité alimentaire et l'insuffisance des services d'éducation et de soins de santé posent des problèmes, en particulier pour les femmes et les enfants, qui représentent 83 % des réfugiés. En

plus d'évaluer les besoins et de venir en aide aux déplacés, le HCR a collaboré avec les autorités sud-soudanaises à la mise en place de mesures visant à prévenir l'apatridie.

- 25.27 En 2019, le HCR et ses partenaires ont répondu aux besoins de quelque 16,6 millions de déplacés touchés simultanément par de multiples situations d'urgence à travers le monde. Des articles non alimentaires d'une valeur de plus de 27 millions de dollars ont été envoyés depuis sept stocks mondiaux stratégiquement situés, qui ont permis de répondre dans les 72 heures aux besoins de 600 000 déplacés partout dans le monde. Le HCR s'est servi de son système d'alerte rapide, de suivi et d'analyse des risques et de préparation (HALEP) pour examiner et surveiller le niveau de préparation et la capacité des pays d'intervenir en cas d'urgence liée à des déplacements forcés. Le HCR a enrichi son fichier de personnel expérimenté de catégorie supérieure afin de renforcer ses capacités d'encadrement et de coordination. En conséquence, il a pu répondre rapidement et efficacement aux nombreuses demandes de renfort reçues simultanément, notamment dans le cadre de six nouvelles déclarations d'état d'urgence en 2019 concernant le cyclone Idai (Malawi, Mozambique et Zimbabwe), l'aide aux personnes déplacées au Burkina Faso et en République démocratique du Congo (Ituri, Nord-Kivu et Sud-Kivu) et l'assistance aux réfugiés au Costa Rica, en Iraq et au Niger. Toutes ces déclarations d'état d'urgence, à l'exception de celle liée au cyclone Idai, demeurent en vigueur, de même que celle concernant le Guatemala qui datait de novembre 2018 et qui a été prolongée de façon exceptionnelle jusqu'en avril 2020. La situation en République arabe syrienne et au Yémen fait l'objet d'une déclaration d'état d'urgence de niveau 3, à l'échelle du système, par le Comité permanent interorganisations.
- 25.28 Le premier Forum mondial sur les réfugiés, qui offrait une occasion importante d'évaluer l'application du pacte mondial sur les réfugiés, s'est tenu à Genève en décembre 2019 et a rassemblé 3 000 participants. Ceux-ci comprenaient des représentants d'États, d'organisations internationales, d'organisations non gouvernementales, du secteur privé, de municipalités, de la société civile et d'organisations sportives, ainsi que des acteurs religieux, des parlementaires, des universitaires et des représentants des réfugiés. Il y avait plus de 95 ministres et personnalités plus éminentes, environ 100 délégations du secteur privé et de fondations et plus de 400 délégations de la société civile. La richesse et la diversité des idées émises ont produit des résultats prometteurs : plus de 840 promesses de dons et de contributions ont été faites et 418 bonnes pratiques ont été recueillies, et on en attend d'autres. D'importantes promesses de dons et de contributions ont été faites en faveur des besoins à long terme en matière d'aide humanitaire et de développement. Elles ont été téléchargées sur la plateforme numérique du pacte mondial sur les réfugiés, qui a été lancée au Forum.
- 25.29 La collaboration avec les organisations non gouvernementales nationales et internationales sera également importante pour l'action humanitaire du HCR. Selon les chiffres provisoires des dépenses, en 2019, le HCR a versé 1,25 milliard de dollars à 900 organisations non gouvernementales nationales et internationales, conformément à l'engagement pris dans le cadre du « Grand Bargain » d'affecter aux intervenants nationaux et locaux au moins 25 % de ses dépenses afférentes aux programmes. En 2019, environ 664 millions de dollars ont été versés à 915 intervenants locaux et nationaux, dont 498 millions de dollars à 709 organisations non gouvernementales, soit le plus grand nombre de partenaires locaux et nationaux enregistré par le HCR. En 2021, le HCR s'efforcera de maintenir cette tendance positive.
- 25.30 Tenu en octobre 2019, le débat de haut niveau sur l'apatridie a marqué l'arrivée à mi-parcours de la campagne visant à mettre fin à l'apatridie en l'espace d'une décennie (qui utilise le mot-dièse #Jappartiens). Durant la période qui a précédé cette manifestation, une série de réunions préparatoires régionales ont été organisées avec le concours d'organisations régionales, l'objectif étant d'encourager les États et d'autres acteurs à partager des bonnes pratiques et à envisager d'autres mesures pour en finir avec l'apatridie. Résultat, 358 annonces de contributions ont été faites au débat de haut niveau. Le partenariat entre le HCR et la Banque mondiale a abouti à la création de la base de données centralisée de Copenhague et à l'ouverture du sous-guichet d'aide aux réfugiés et aux communautés d'accueil (IDA-18). Le HCR a renforcé sa coopération avec d'autres acteurs du développement tels que l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Programme des Nations Unies pour le développement et les institutions financières multilatérales,

en particulier la Banque africaine de développement, la Banque islamique de développement et la Banque asiatique de développement.

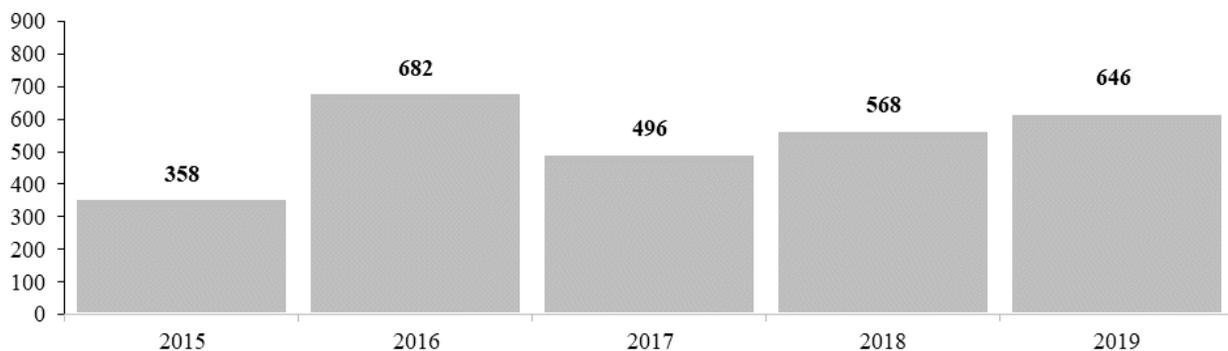
Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 25.31 Les activités décrites ci-dessus ont contribué à l'objectif consistant à assurer aux réfugiés et aux autres personnes relevant de la compétence du HCR une protection internationale et à chercher des solutions durables à leur situation, en coopération avec les États et les autres organisations, sans discrimination, compte étant tenu de l'âge, du genre et de la diversité, comme le montre l'aide pécuniaire d'un montant de 646 millions de dollars fournie en 2019 par le HCR à environ 4 millions de personnes les plus vulnérables relevant de sa compétence, principalement sous forme de dons à des fins multiples, qui ont permis à ces personnes de satisfaire leurs besoins essentiels et de trouver des solutions durables à toutes les phases du déplacement.
- 25.32 Comme le montre la figure 25.I ci-après, l'aide pécuniaire a presque doublé depuis 2015 et dépasse l'aide en nature et les services.

Figure 25.I

Mesure des résultats : aide pécuniaire reçue par les personnes relevant de la compétence du HCR

(En millions de dollars des États-Unis)



Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés (résultat déjà défini pour 2020)

- 25.33 Le HCR continuera d'appuyer la mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés, conformément à son mandat et en collaboration étroite avec les États et les autres parties prenantes, et plaidera pour une augmentation de l'appui financier aux réfugiés et aux autres personnes relevant de sa compétence, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution [71/6](#) et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 25.1
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Approbation du pacte mondial sur les réfugiés	Participation des États au Forum mondial sur les réfugiés dans le cadre duquel ils seront invités à faire des promesses de dons et de contributions – soutien financier, matériel, technique ou autre – et à mettre en commun les meilleures pratiques de façon à atteindre les objectifs du pacte mondial sur les réfugiés	Contributions annoncées à l’occasion du Forum mondial sur les réfugiés et fourniture des dons	Les États Membres mettent en commun les bonnes pratiques et fournissent les dons et contributions annoncés, au moyen d’une plateforme numérique mise en place par le HCR

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : déploiements d’urgence à l’appui des personnes relevant de la compétence du HCR

25.34 Les travaux relatifs à la fourniture d’aide aux personnes relevant de la compétence du HCR et à l’appui à la mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés se poursuivront. Le pacte mondial contient plusieurs éléments qui concernent directement les travaux menés quotidiennement, comme la satisfaction des besoins particuliers des personnes relevant de la compétence du HCR, la préparation et l’élaboration de plans d’urgence, l’éducation et les moyens de subsistance. Il est basé sur la constatation selon laquelle la protection des personnes qui sont forcées de fuir et l’appui aux pays qui leur donnent refuge sont des responsabilités internationales partagées qui doivent être assumées de manière plus équitable et plus prévisible. Le partage des responsabilités, en particulier dans les pays qui accueillent depuis le plus longtemps le plus grand nombre de réfugiés, est une lacune dans le régime international de protection des réfugiés que le pacte mondial vise à combler. Les principales améliorations envisagées consistent à alléger les pressions exercées sur les pays d’accueil concernés, d’accroître l’autonomie des réfugiés, d’élargir l’accès à des solutions faisant appel à des pays tiers et d’aider à créer dans les pays d’origine les conditions nécessaires au retour des réfugiés dans la sécurité et la dignité. Fermement fondé sur les principes de la protection internationale, le pacte mondial fait intervenir de nouvelles approches, de nouveaux mécanismes et de nouvelles ressources qui devront donner forme à des mesures plus prévisibles, plus efficaces et plus durables face à la question des déplacements. Il continuera d’occuper une place déterminante dans les activités que le HCR mènera en collaboration avec ses partenaires en 2021.

Situation interne et réponse

25.35 Le défi que le HCR doit relever est de veiller à ce que ses mécanismes et procédures soient pleinement adaptés à son mode de fonctionnement décentralisé, et en même temps de renforcer l’efficacité, la transparence et le respect du principe de responsabilité à l’échelle de l’organisation. L’objectif est d’assurer des services efficaces et adaptés au contexte aux personnes relevant de sa compétence. Le HCR devra fournir un appui soutenu aux opérations de pays, notamment en leur donnant les moyens d’adapter leurs programmes compte tenu des nouveaux problèmes et possibilités, de transposer les priorités mondiales dans les stratégies régionales et les stratégies

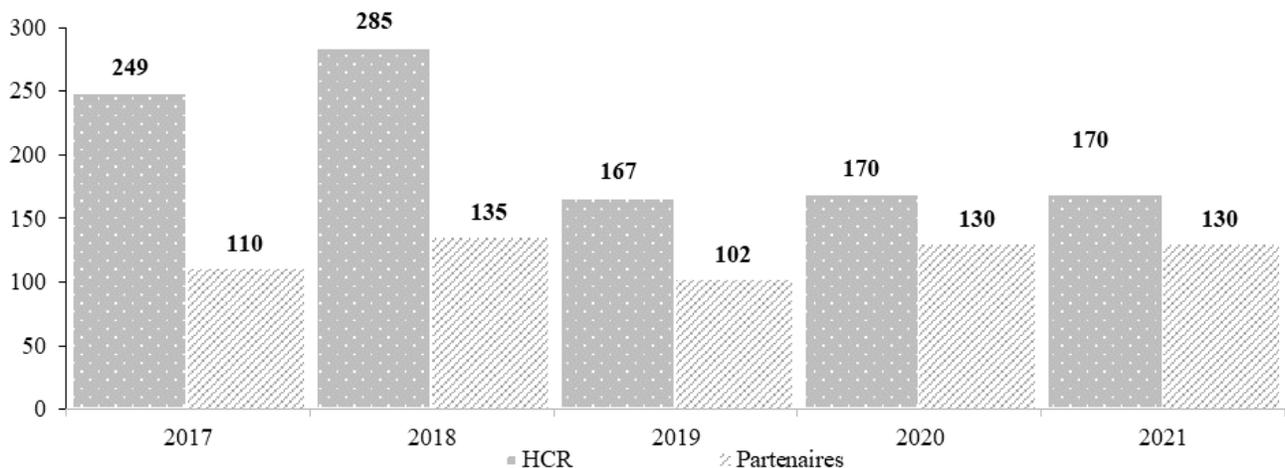
propres à chaque pays, de renforcer l'intégrité des programmes et d'utiliser plus judicieusement les ressources. Ce modèle décentralisé devrait être plus réactif et adaptable aux dynamiques propres à chaque région et permettre que les activités soient exécutées de manière plus efficace et rationnelle. Le HCR se donnera les moyens de fournir, de la manière la plus judicieuse et la plus efficace possible, une protection et des solutions aux personnes relevant de sa compétence.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 25.36 Le travail qui sera effectué devrait permettre d'assurer aux réfugiés et aux autres personnes relevant de la compétence du HCR une protection internationale et de chercher des solutions durables à leur situation, en collaboration avec les États et d'autres organisations, sans discrimination, compte étant tenu de l'âge, du genre et de la diversité, comme devrait le montrer l'augmentation du nombre d'agents (y compris des partenaires) prêts à être déployés en cas d'urgence, par rapport à 2019. Trois cent experts (170 experts du HCR et 130 experts des partenaires de réserve) seront prêts à être déployés en 2021, contre 269 en 2019 (167 experts des effectifs de renfort du HCR et 102 experts des partenaires de réserve). Ces déploiements devront améliorer les interventions et la fourniture d'abris et d'aide en matière de distribution d'eau, d'assainissement, d'hygiène et de santé aux personnes relevant de la compétence du HCR dans les situations d'urgence.

Figure 25.II

Mesure des résultats : effectifs déployés dans les situations d'urgence



Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 25.37 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le HCR.

Résolutions de l'Assemblée générale

319A (IV)	Réfugiés et apatrides	58/153	Mesures d'application proposées par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour renforcer la capacité du Haut-Commissariat de s'acquitter de son mandat
428 (V)	Statut du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés		
538B (VI)	L'assistance aux réfugiés et leur protection		
1166 (XII)	Assistance internationale en faveur des réfugiés relevant du mandat du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	70/1 70/134	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique
50/152	Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	70/135 70/165	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés Aide et protection en faveur des déplacés

Conventions et déclarations adoptées à l'issue de conférences

Convention relative au statut des réfugiés (1951) et Protocole y afférent (1967)	Convention relative aux droits de l'enfant (résolution 44/25 de l'Assemblée générale) (1989)
Convention relative au statut des apatrides (1954)	Déclaration de San José sur les réfugiés et les personnes déplacées (1994)
Convention sur la réduction des cas d'apatridie (1961)	La Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (2009)
Convention de l'Organisation de l'unité africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique (1969)	
Déclaration de Carthage sur les réfugiés (1984)	

Produits

25.38 On trouvera dans le tableau 25.2 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25.2
Produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	16	16	16	16
1. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à l'Assemblée générale	1	1	1	1
2. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur l'aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique	1	1	1	1
3. Rapport du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à l'Assemblée générale	1	1	1	1
4. Note annuelle sur la protection internationale à l'intention du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire	1	1	1	1
5. Documents sur des questions relatives au contrôle, y compris les activités d'inspection et d'évaluation du HCR, présentés au Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire	7	7	7	7
6. Rapports du Comité permanent au Comité exécutif	4	4	4	4
7. Rapport à l'Assemblée générale sur le budget-programme biennal du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	19	47	19	19
8. Réunions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
9. Réunions de la Cinquième Commission	1	1	1	1
10. Réunions du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
11. Réunions du Comité exécutif et du Comité permanent	15	27	15	15
12. Réunions de la Commission spéciale de l'Assemblée générale pour les annonces de contributions volontaires au Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	1	1	1	1
13. Forum mondial sur les réfugiés et préparatifs	0	16	0	0

Titre VI Droits de l'homme et affaires humanitaires

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
Services de documentation pour les réunions (en milliers de mots)	228	234	228	228
14. Édition de tous les documents en langue anglaise du Comité exécutif et du Comité permanent et traduction en français	228	234	228	228
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	6	6	6	6
15. Projets de terrain annuels exécutés en coopération avec des partenaires : a) promotion de la protection contre la violence et l'exploitation ; b) satisfaction des besoins de base et fourniture des services essentiels ; c) promotion de la participation locale et l'autogestion ; d) promotion de l'instauration de conditions favorables à la protection ; e) promotion des solutions durables ; f) promotion des procédures de protection équitables	6	6	6	6
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	60	60	66	60
16. Stages de formation sur la gestion des situations d'urgence, le droit des réfugiés, la protection et la gestion des opérations, destinés aux responsables gouvernementaux et aux partenaires d'exécution	45	45	45	45
17. Séminaires sur les domaines d'activité du HCR, y compris le pacte mondial sur les réfugiés, destinés aux partenaires d'exécutions et aux responsables gouvernementaux	15	15	21	15
Publications (nombre de publications)	6	6	6	6
18. Annuaire statistique	1	1	1	1
19. Études sur divers thèmes relatifs à la protection	5	5	5	5
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	26	26	26	26
20. Documents et documents de séance destinés au Comité exécutif et au Comité permanent	26	26	26	26

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : aide aux gouvernements aux fins de l'élaboration de textes juridiques et administratifs nationaux conformes aux normes de protection

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions d'établissement des faits sur les domaines du Programme et sur la recherche de solutions durables ; missions entreprises par les hauts responsables sur les questions relatives à la protection des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR

Missions d'aide humanitaire : missions entreprises par les hauts responsables sur les questions relatives aux services de base et l'aide fournis aux réfugiés et aux autres personnes relevant de la compétence du HCR

Services fournis directement : services d'enregistrement biométrique assurés à quelque 10 millions de personnes dans 75 opérations de pays ; fourniture d'une aide pécuniaire de 588 millions de dollars des États-Unis aux personnes relevant de la compétence du HCR dans l'ensemble des opérations ; fourniture d'unités de logement à quelque 250 000 personnes relevant de la compétence du HCR dans au moins 40 pays ; inscription de 1,9 million d'enfants dans l'enseignement primaire, inscription de 182 900 élèves dans l'enseignement secondaire du premier et du deuxième cycle et octroi de bourses d'études postsecondaires à 12 800 élèves ; réinstallation de 70 000 réfugiés, sur les 1,44 million de personnes ayant besoin d'être réinstallées (soit 7 % du nombre total de réfugiés dans le monde), grâce à l'action du HCR ; fourniture de l'accès à une source d'électricité durable à 2,5 millions de personnes relevant de la compétence du HCR

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : manifestations spéciales annuelles :

- a) consultations internationales avec les organisations non gouvernementales ; b) dialogue du Haut-Commissaire sur les défis en matière de protection avec les États, les universités, les organisations non gouvernementales et les autres parties intéressées ;
- c) Journée mondiale des réfugiés ; d) Distinction Nansen pour les réfugiés

Relations extérieures et relations avec les médias : conférences et points de presse concernant les activités du HCR et les situations relatives aux réfugiés et aux autres personnes relevant de la compétence du HCR ; campagnes de presse sur des questions et des thèmes relatifs à la protection

Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour des informations sur les travaux du HCR et les questions relatives aux réfugiés et aux autres personnes relevant de sa compétence diffusées sur le site Web du HCR (www.unhcr.org) et gestion du site ; publication et mise à jour des informations sur les travaux du HCR et les questions relatives aux réfugiés et aux autres personnes relevant de sa compétence sur les réseaux sociaux ; mise à jour et gestion de REFworld (www.refworld.org)

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021

Vue d'ensemble

25.39 On trouvera dans les tableaux 25.3 à 25.5 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 25.3

Ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements					2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	2021 (prévisions après actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
Postes	661,9	670,5	–	–	–	–	–	670,5	19,3	689,8
Bourses, subventions et contributions ^a	42 665,9	39 428,4	–	–	–	–	–	39 428,4	276,0	39 704,4
Total	43 327,8	40 098,9	–	–	–	–	–	40 098,9	295,3	40 394,2

^a Coût de 218 postes temporaires [4 D-2, 14 D-1, 16 P-5, 38 P-4, 24 P-3, 9 P-2/1, 26 G(1°C) et 87 G(AC)], coût des services contractuels, frais généraux de fonctionnement et contributions aux activités communes du système des Nations Unies financées au moyen de subventions et de contributions prélevées sur le budget ordinaire.

Tableau 25.4

Changements relatifs aux postes^a

	Nombre	Classe
Effectif approuvé pour 2020	2	1 SGA, 1 SSG
Effectif proposé pour 2021	2	1 SGA, 1 SSG

^a Aucun changement n'est proposé 2021.

Tableau 25.5

Postes

Catégorie	Effectif approuvé pour 2020	Changements				Total	Effectif proposé pour 2021
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							
SGA	1	–	–	–	–	1	1
SSG	1	–	–	–	–	1	1
Total	2	–	–	–	–	2	2

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

25.40 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 25.6 à 25.8.

25.41 Comme le montrent les tableaux 25.6 1) et 25.7 1), les ressources proposées pour 2021 s'élèvent globalement à 40 098 900 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2020. Elles permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Ressources extrabudgétaires

25.42 Comme le montrent les tableaux 25.6 (2) et 25.7 (2), il faudra disposer de ressources extrabudgétaires d'un montant de 8 575 735 712 dollars (dont 14 431 postes) aux fins de l'exécution du programme en 2021. Les ressources sont fondées sur le budget-programme biennal du HCR pour l'exercice 2020-2021 (A/AC.96/1191), approuvé par le Comité exécutif du HCR à sa session plénière d'octobre 2019. Elles représentent 99,5 % des ressources totales nécessaires à l'exécution du programme du HCR, à savoir 100 % des ressources nécessaires à l'exécution du programme de travail et 96,3 % de celles dont la composante Appui au programme a besoin.

25.43 D'une valeur estimée à 35 000 000 dollars, les contributions en nature qu'il est prévu de recevoir prendraient la forme de biens à distribuer aux bénéficiaires, de locaux, de services collectifs de distribution, de moyens de transport et de personnel fourni à titre gracieux.

Tableau 25.6

Évolution des ressources financières, par composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements					2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	2021 (prévisions après actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
A. Direction exécutive et administration	661,9	670,5	–	–	–	–	–	670,5	19,3	689,8
B. Programme de travail	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
C. Appui au programme	42 665,9	39 428,4	–	–	–	–	–	39 428,4	276,0	39 704,4
Total partiel (1)	43 327,8	40 098,9	–	–	–	–	–	40 098,9	295,3	40 394,2

2) Ressources extrabudgétaires

	2019 (dépenses effectives)	2020 (estimations)	2021 (prévisions)
A. Direction exécutive et administration	–	–	–
B. Programme de travail	3 539 999,8	7 623 250,9	7 545 217,3
C. Appui au programme	833 230,6	1 004 331,2	1 030 518,4
Total partiel (2)	4 373 230,4	8 627 582,1	8 575 735,7
Total	4 416 558,2	8 667 681,0	8 616 129,9

Tableau 25.7

Évolution des postes, par composante et sous-programme

1) Budget ordinaire

Catégorie	Effectif approuvé pour 2020	Changements				Total	Effectif proposé pour 2021
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
A. Direction exécutive et administration	2	–	–	–	–	2	
B. Programme de travail	–	–	–	–	–	–	
C. Appui au programme ^a	–	–	–	–	–	–	
Total partiel (1)	2	–	–	–	–	2	

^a Ne comprend pas 218 postes temporaires financés au moyen de subventions et de contributions.

2) Ressources extrabudgétaires

	2020 (estimations)	2021 (prévisions)
A. Direction exécutive et administration	–	–
B. Programme de travail	6 759	6 704
C. Appui au programme	7 570	7 727
Total partiel (2)	14 329	14 431
Total	14 331	14 433

Tableau 25.8

Évolution des ressources financières et des postes, par catégorie

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	661,9	670,5	–	–	–	–	–	670,5	
Autres objets de dépense	42 665,9	39 428,4	–	–	–	–	–	39 428,4	
Total	43 327,8	40 098,9	–	–	–	–	–	40 098,9	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	2	2	–	–	–	–	–	2	
Agents des services généraux et des catégories apparentées	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total	2	2	–	–	–	–	–	2	

Direction exécutive et administration

- 25.44 Le Haut-Commissaire (Secrétaire général adjoint), qui est élu par l'Assemblée générale sur proposition du Secrétaire général, assure la direction, la supervision et l'administration d'ensemble des activités. Ses fonctions sont énoncées dans l'annexe au statut du HCR¹. Il est secondé par une Haute-Commissaire adjointe, qui a rang de sous-secrétaire générale.
- 25.45 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier par la cible 12.6 des objectifs de développement durable, dans laquelle les organismes sont encouragés à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le HCR a élargi son inventaire environnemental annuel (consommation d'eau et d'électricité, production de déchets et émissions de gaz à effet de serre) à 68 de ses opérations de pays (soit plus de 101 bureaux). L'inventaire a permis au HCR de calculer ses émissions totales, de les compenser en achetant des unités de réduction certifiée des émissions auprès des entités chargées de deux projets d'énergie éolienne en Inde et de parvenir pour la première fois à la neutralité climatique. En 2019, le Haut-Commissariat a également mis à l'essai un système de gestion de l'environnement dans son opération en Jordanie, dont il se sert pour mettre au point et appliquer sa politique environnementale. Il a aussi lancé un projet mondial dans le cadre duquel il entend installer des compteurs d'électricité dans tous ses bureaux et les raccorder à un tableau de bord : il disposera ainsi de données de base sur la consommation d'électricité qui l'aideront à évaluer l'efficacité des nouvelles mesures visant à réduire la consommation dans ses différents bureaux.
- 25.46 En 2021, le HCR surveillera de plus près son empreinte écologique mondiale et l'effet que ses bureaux ont sur l'environnement de façon à réduire encore son empreinte carbone. Il procédera à une analyse approfondie de ses émissions de gaz à effet de serre pour 2019 afin de réduire son empreinte carbone dans le cadre d'une approche globale. Les opérations de pays bénéficieront d'une formation et d'un soutien supplémentaires en matière de surveillance de l'environnement. Le HCR entend aussi élargir le projet pilote relatif au système de gestion de l'environnement à d'autres opérations et table sur le fait que le système sera utilisé par toutes dans les prochaines années. Enfin, il œuvre à la création d'un fonds vert renouvelable qui bénéficierait de contributions de donateurs désireux de l'aider à faire passer ses bureaux du diesel à l'énergie solaire lorsque cela est possible.
- 25.47 On trouvera dans le tableau 25.9 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion.
- 25.48 En 2019, la règle des 16 jours comme mesurée initialement n'a été respectée que dans 19 % des cas. La nature du travail du HCR est telle que les membres du personnel sont souvent déployés dans des délais très brefs pour répondre à des besoins humanitaires urgents, mais la récente mise en service d'un nouveau module Voyages explique aussi les résultats enregistrés. Le Haut-Commissariat s'attend à ce que les délais soient mieux respectés lorsque le système sera pleinement opérationnel et que les utilisateurs en maîtriseront le fonctionnement. Il prendra également d'autres dispositions pour veiller à ce que les délais soient mieux respectés. Le HCR veillera tout particulièrement à mieux faire connaître la règle des 16 jours et actualisera ses directives relatives aux voyages pour insister sur le fait qu'il importe de l'appliquer. Les hauts dirigeants seront informés régulièrement des résultats obtenus et le respect des délais fera partie des indicateurs clés de performance suivis dans le tableau de bord de gestion qui est en cours d'élaboration. Les supérieurs hiérarchiques des voyageurs seront tenus de justifier les demandes d'autorisation de voyage dérogeant à la règle des 16 jours. Enfin, il sera procédé à une analyse approfondie au premier semestre de 2020 afin de déterminer les raisons pour lesquelles le traitement des demandes d'autorisation de voyage ne progresse pas comme il faudrait et de trouver des solutions.

¹ Résolutions 319 A (IV), du 3 décembre 1949, et 428 (V), du 14 décembre 1950, de l'Assemblée générale.

Tableau 25.9
Respect des délais

(En pourcentage)

	2019 (taux prévu)	2019 (taux effectif)	2020 (taux prévu)	2021 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	100	19	100	100

25.49 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 670 500 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 25.10.

Tableau 25.10
Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	661,9	670,5	–	–	–	–	670,5
Total	661,9	670,5	–	–	–	–	670,5
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	2	2	–	–	–	–	2
Total	2	2	–	–	–	–	2

Programme de travail

- 25.50 Conformément à l'article 20 du Statut, les dépenses du Haut-Commissariat sont imputées sur le budget de l'Organisation des Nations Unies ; à moins que l'Assemblée générale n'en décide autrement, aucune dépense, en dehors des dépenses administratives motivées par le fonctionnement du Haut-Commissariat, ne sera imputée sur le budget ordinaire de l'Organisation et toutes les autres dépenses afférentes à l'activité du Haut-Commissaire seront couvertes par des contributions volontaires. En conséquence, les dépenses afférentes au programme de travail ne sont pas imputées sur le budget ordinaire.
- 25.51 Comme le montre le tableau 25.6 2), des ressources extrabudgétaires estimées à 7 545 217 300 dollars permettraient de financer 6 704 postes et les autres objets de dépense. Elles couvriraient les besoins des opérations sur le terrain touchant l'exécution d'activités, de projets et de programmes se rapportant au mandat du HCR. Il s'agit notamment d'assurer la protection internationale des réfugiés et de trouver des solutions permanentes à leur sort. Le programme de travail du Haut-Commissariat comprend les axes suivants : le programme global pour les réfugiés, le programme global pour les apatrides, des projets globaux pour la réintégration et des projets globaux pour les déplacés internes. Pour 2021, les besoins budgétaires les plus importants concernent le programme global pour les réfugiés, suivi des projets globaux pour les déplacés internes, des projets globaux pour la réintégration et du programme global pour les apatrides.

Appui au programme

- 25.52 Les unités administratives chargées de l'appui au programme sont le Service administratif et diverses divisions du siège du HCR. Elles établissent, dirigent et administrent les programmes et en évaluent et en contrôlent l'exécution. Elles se chargent également des aspects informatiques, de la gestion financière et de l'administration.
- 25.53 Les activités d'appui au programme sont financées au moyen d'une dotation. Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 39 428 400 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. La dotation permettrait de financer l'équivalent de 218 postes dans les services chargés de la gestion et de l'administration et une partie des dépenses connexes autres que les postes, y compris les services contractuels et les frais généraux de fonctionnement. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 25.11.
- 25.54 Depuis l'exercice biennal 2002-2003, une dotation est allouée au HCR pour ses frais d'administration au lieu de ressources au titre des postes et des autres objets de dépense (voir [A/56/6 \(Sect. 23\)](#), par. 23.20). Les résultats de l'examen de ces modalités de financement et les enseignements tirés de trois exercices complets (2002-2003, 2004-2005 et 2006-2007) ont été communiqués à l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session, en 2008 (voir [A/63/537](#)). À la section VII de sa résolution [63/263](#), l'Assemblée a approuvé le maintien, dans les projets de budget-programme suivants, de la formule de la dotation forfaitaire pour le financement du HCR, comme le lui avait recommandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir [A/63/616](#), par. 10).
- 25.55 Comme le montre le tableau 25.6 2), des ressources extrabudgétaires estimées à 1 030 518 400 dollars permettraient de financer 7 727 postes et les autres objets de dépense du Bureau au titre de l'appui au programme.

Tableau 25.11

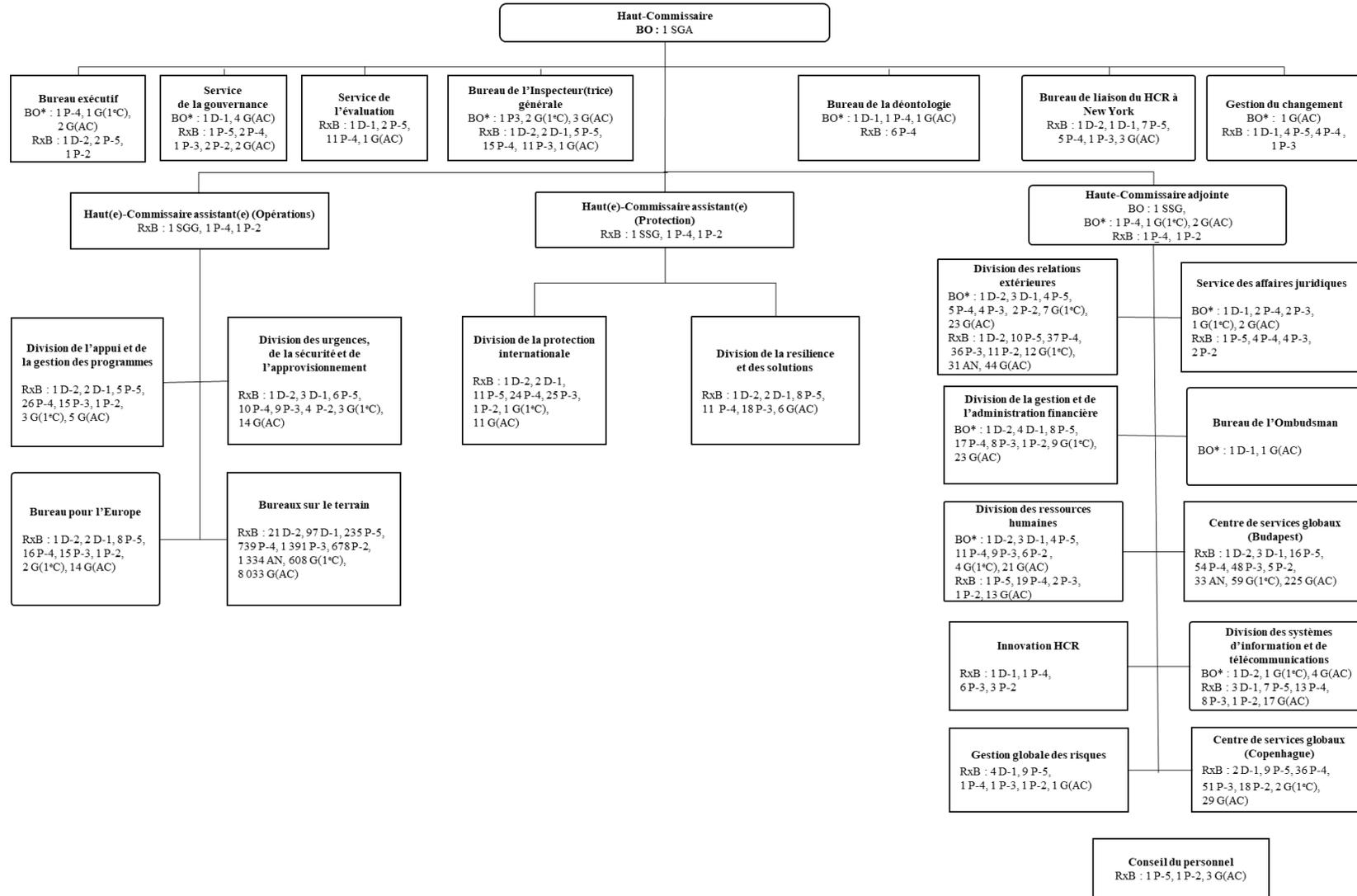
Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Bourses, subventions et contributions	42 665,9	39 428,4	–	–	–	–	–	39 428,4
Total	42 665,9	39 428,4	–	–	–	–	–	39 428,4

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2021



Notes : « BO » fait référence à deux postes inscrits au budget ordinaire ; « BO* » désigne des postes financés au moyen de la dotation inscrite au budget ordinaire.

Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire-général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire-général(e).

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/74/7)

Dans le projet de budget, il est indiqué que le cadre d'action global pour les réfugiés, qui traduit un renforcement de la coopération internationale et un plus grand partage des responsabilités, a été mis en œuvre (A/74/6 (Sect. 25), par. 25.6). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le HCR entendait réduire la chaîne hiérarchique entre le siège et le personnel déployé dans les pays, notamment en relocalisant les bureaux de Genève dans de nouveaux bureaux régionaux et en procédant à des regroupements régionaux, ce qui permettrait de renforcer les moyens d'action du personnel sur place. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de fournir d'autres informations sur le sujet dans son prochain projet de budget** (par. VI.20).

Le projet de budget-programme du HCR pour 2020 [A/74/6 (Sect. 25)] a été publié en mai 2019 et depuis le Haut-Commissaire a continué de faire rapport sur la régionalisation et la décentralisation. En particulier, on trouve des informations supplémentaires sur le modèle de décentralisation dans le budget-programme biennal 2020-2021 du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (A/AC.96/1191), qui a été présenté au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires le 17 septembre 2019 et approuvé par le Comité exécutif du HCR en octobre.

Certaines fonctions précédemment exercées au siège sont déléguées aux représentants dans les pays et aux directeurs des bureaux régionaux, ce qui accélère la prise des décisions sur le terrain qui sont nécessaires pour donner suite aux orientations stratégiques du Haut-Commissaire et aller dans le sens des objectifs du pacte mondial sur les réfugiés dans des contextes opérationnels changeants. Ce modèle prévoit : a) le transfert des bureaux régionaux du siège dans les régions elles-mêmes et sur le terrain ; il y aura ainsi sept bureaux régionaux, nouveaux ou restructurés ; b) le regroupement d'un certain nombre de structures régionales dans les nouveaux bureaux régionaux ; c) le renforcement de plusieurs opérations de pays, notamment avec la mise en place de bureaux couvrant plusieurs pays : le ou la représentant(e) serait accrédité(e) auprès de plusieurs pays dans lesquels le HCR n'a qu'une présence nationale ou n'est pas du tout présent.

Les sept bureaux régionaux assument un large éventail de fonctions. Ils définissent des stratégies régionales, gèrent la performance et veillent au respect des règles établies, repèrent et suivent les nouveaux problèmes et les nouveaux risques, aident les opérations de pays à mieux planifier les programmes et les activités de protection, établissent des objectifs touchant la protection au niveau régional, surveillent et facilitent l'exécution du mandat de protection du HCR au niveau des pays et veillent à ce que les régions ne s'écartent pas des grands axes d'intervention du Haut-Commissariat.

Les nouveaux bureaux régionaux sont devenus opérationnels le 1^{er} janvier 2020 et les bureaux régionaux du siège ont cessé d'exister. Des directives et des procédures concernant les attributions, les responsabilités et les pouvoirs des bureaux de pays, des bureaux régionaux et des divisions ont été publiées.

Les bureaux régionaux et les opérations de pays assumant désormais des fonctions plus larges, les divisions du siège se concentreront sur l'établissement d'orientations générales et veilleront à ce que les bureaux régionaux agissent de manière cohérente. Comme les échelons locaux sont habilités à prendre plus de décisions en toute autonomie, il est d'autant plus essentiel de maintenir la cohérence d'ensemble et de renforcer la gestion institutionnelle au niveau central. Les orientations juridiques et les grandes orientations continueront d'émaner du siège ; il en sera de même pour l'établissement et la mise à jour de normes relatives à la protection, aux activités et moyens d'assistance et aux solutions ; le siège continuera également d'améliorer la planification, la programmation, la budgétisation, le contrôle et la communication de l'information afin de garantir que les ressources soient en adéquation avec les résultats prévus ; il continuera de coopérer avec les partenaires institutionnels et les autres parties prenantes de manière centralisée.

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/72/7)

Le Comité réitère la recommandation qu'il a déjà faite, à savoir que l'on devrait trouver dans les prochains projets de budget une justification de l'utilisation des ressources provenant du budget ordinaire, en particulier de la part allouée sous forme de dotation forfaitaire, et des précisions sur la composition et l'objet des 218 postes, ainsi que sur les objets de dépense autres que les postes (ibid., par. VI.28).

On trouvera des informations sur les modalités relatives à la dotation aux paragraphes 25.53 et 25.54.

Des informations supplémentaires sur les besoins financés au moyen de la dotation, y compris sur les postes et les fonctions, sont fournies dans le document complémentaire qui accompagne les prévisions budgétaires.